Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Philosophie

Session 2026 • Polynésie

Code sujet **26-PHGEPO1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Sujet 1 — Résister à l'État
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet 2 — Faire usage de sa raison
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet 3 — Art, consolation fantasmatique et vision du réel
1 réponses • sujet p. 2–2

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet 1

None points

Résister à l'État

Question Sujet 1

Sujet p. 2

> Faut-il résister à l'État ?

Introduction. L'État ne se confond pas avec le gouvernement en place : il désigne l'organisation politique qui exerce une autorité souveraine sur une population et un territoire, établit des règles communes et peut les faire respecter par la contrainte. Résister à l'État peut donc consister à contester une décision, refuser d'obéir à une loi ou s'opposer à l'exercice du pouvoir ; cette résistance peut être individuelle ou collective, légale ou illégale, pacifique ou violente. Enfin, demander « faut-il » résister ne revient pas seulement à demander si cela est possible : il s'agit de savoir si cette résistance est parfois nécessaire ou moralement justifiée. La difficulté est réelle : l'État protège les personnes et rend possible une vie commune réglée, mais il peut aussi employer son pouvoir contre la justice. Faut-il alors obéir pour préserver l'ordre commun, ou résister pour défendre la justice ? Nous examinerons d'abord pourquoi l'autorité de l'État paraît rendre l'obéissance nécessaire ; nous verrons ensuite pourquoi une résistance peut être légitime lorsque l'État abuse de son pouvoir ; enfin, nous préciserons les conditions qui distinguent une résistance justifiée d'un refus arbitraire.

I. L'autorité de l'État semble d'abord rendre l'obéissance nécessaire à la vie commune. En l'absence de pouvoir commun, chacun risque de devoir assurer sa propre sécurité et de régler les conflits par ses propres moyens. Dans le *Léviathan*, Hobbes justifie l'institution d'un pouvoir souverain par la nécessité de sortir d'une situation d'insécurité où aucune autorité commune ne garantit durablement la paix. Même si l'on ne reprend pas toutes ses conclusions, son argument souligne une fonction essentielle de l'État : empêcher que les désaccords ne se règlent par la force privée. Résister sans distinction à ses décisions pourrait donc affaiblir les règles communes, mettre en danger les personnes et laisser prévaloir la puissance des mieux armés.

L'obéissance ne signifie pas toujours renoncer à sa liberté. Dans *Du contrat social*, Rousseau pense la liberté politique à partir de l'obéissance à une loi commune dont les citoyens sont les auteurs en tant que membres du souverain. Une règle peut donc limiter certaines actions individuelles tout en protégeant la liberté de tous, à condition qu'elle vise le bien commun et qu'elle s'applique sans privilèges. Ainsi, respecter une règle de circulation contraignante peut être une façon de garantir la sécurité de chacun, et non une soumission arbitraire.

Cependant, cette justification de l'obéissance a des limites. Elle suppose que le pouvoir ne se soustraie pas à sa mission, que les règles soient suffisamment justes et que les citoyens disposent de moyens effectifs pour les discuter ou les contester. Une majorité peut elle-même léser une minorité ; un gouvernement peut prétendre agir au nom de l'intérêt général tout en servant des intérêts particuliers. La seule existence d'une loi ou d'une autorité ne suffit donc pas à rendre toute obéissance juste.

Transition. L'État peut garantir la sécurité et rendre possible une liberté commune, mais il peut aussi trahir cette fonction. Il faut alors se demander si l'obéissance à la légalité demeure obligatoire lorsque le pouvoir produit ou maintient une injustice grave.

II. Résister peut devenir nécessaire lorsque l'État emploie son pouvoir contre la justice. L'État dispose de moyens de contrainte importants ; ses abus peuvent donc atteindre profondément les personnes et durer. Une décision n'est pas juste du seul fait qu'elle est légale ou prise par une institution. Si l'on confond systématiquement légalité et justice, toute critique d'un pouvoir injuste devient impossible, y compris lorsque des droits fondamentaux sont niés ou qu'une partie de la population est persécutée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dans le *Second traité du gouvernement civil*, Locke présente le pouvoir politique comme confié par les gouvernés en vue de protéger leurs droits. Lorsque ceux qui gouvernent détruisent cette fin et remplacent durablement la loi par leur volonté, ils rompent la confiance qui fonde leur autorité. La résistance peut alors défendre les droits et les conditions d'un ordre politique juste, plutôt que rejeter toute vie commune. Il faut donc distinguer l'État comme organisation politique et le gouvernement ou le régime qui peut en détourner les pouvoirs.

Résister ne signifie pas nécessairement prendre les armes ou vouloir une révolution. La résistance peut passer par une dénonciation publique, une manifestation, un recours devant un tribunal ou une désobéissance civile. Celle-ci consiste à refuser publiquement une règle jugée gravement injuste, pour des raisons de justice, afin de la faire changer et de mobiliser le jugement commun. La lutte non violente de Gandhi contre la domination coloniale britannique illustre une telle résistance : le refus d'obéir peut rendre visible une injustice que l'obéissance ordinaire contribue à maintenir. Dans une autre situation, s'opposer à une mesure qui priverait une catégorie de citoyens de droits fondamentaux pourrait être plus fidèle à la justice que s'y conformer sans protester.

Une objection demeure : chacun pourrait invoquer sa conscience pour refuser les règles qui lui déplaisent. La résistance risquerait alors de désorganiser la société, de protéger des intérêts particuliers ou de légitimer la violence au nom d'une cause prétendument juste. La sincérité d'une conviction ne suffit donc pas à établir la légitimité d'une action. Il faut examiner les raisons invoquées, les moyens employés et les conséquences prévisibles pour les autres.

Transition. La résistance peut ainsi être justifiée, mais elle n'est pas juste du seul fait qu'elle s'oppose à l'État. Il reste à déterminer les critères qui la distinguent d'un refus arbitraire ou d'une lutte destinée à imposer une puissance concurrente.

III. Il faut apprécier la résistance selon des critères qui protègent à la fois la justice et la vie commune. Une résistance légitime doit d'abord s'appuyer sur des raisons qui peuvent être exposées et discutées publiquement. Elle doit dénoncer une injustice identifiable, et non seulement le désagrément personnel causé par une règle. La gravité de l'atteinte compte également : un désaccord ordinaire avec une politique publique ne justifie pas automatiquement toute rupture, tandis qu'une atteinte aux droits fondamentaux ou l'absence durable de recours effectif peut rendre la résistance beaucoup plus pressante.

Il faut ensuite examiner les moyens. Lorsque les voies de recours fonctionnent, les utiliser permet de contester une décision tout en préservant les institutions communes. Si ces voies sont fermées ou manifestement impuissantes face à une injustice grave, la désobéissance peut devenir nécessaire. Elle doit toutefois rester proportionnée et, autant que possible, non violente : il s'agit de combattre une domination, non de la remplacer par une domination privée. La publicité de l'action et la volonté d'en répondre devant autrui peuvent aussi montrer qu'il ne s'agit pas simplement d'obtenir une faveur personnelle. Cela ne signifie pas que toute résistance devrait être pacifique en toutes circonstances, mais le recours à la violence exige une justification particulièrement forte, puisqu'il risque de produire de nouvelles injustices.

Enfin, résister à l'État ne signifie pas nécessairement abolir toute autorité politique. On peut contester une loi ou un gouvernement au nom d'institutions plus justes, d'une égalité réelle devant la loi et d'une meilleure protection des libertés. Inversement, obéir à une règle commune légitime n'est pas nécessairement renoncer à sa liberté. L'opposition entre l'État et la liberté n'est donc pas automatique : la question est de savoir si l'autorité sert la liberté commune ou la menace. Dans certaines circonstances, résister rappelle à l'État la limite et la finalité de son pouvoir.

Conclusion. L'État est nécessaire à la protection des personnes et à l'existence de règles communes ; il ne faut donc pas résister systématiquement à chacune de ses décisions. Mais son autorité ne suffit pas à justifier l'obéissance : lorsqu'elle devient gravement injuste et que les recours ordinaires ne permettent pas

de la corriger, résister peut être légitime, voire nécessaire. Cette résistance doit pouvoir être justifiée par des raisons de justice, être proportionnée et tenir compte de ses effets sur autrui. Elle peut ainsi viser non pas la destruction de toute vie politique, mais la restauration d'un ordre plus juste.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** il ne faut ni obéir aveuglément à l'État ni lui résister systématiquement. L'obéissance se justifie lorsque l'autorité protège les personnes et organise équitablement la vie commune. La résistance peut devenir légitime, voire nécessaire, lorsque l'État commet une injustice grave et que les recours ordinaires ne permettent pas de la corriger. Elle doit alors être justifiée, proportionnée et, autant que possible, non violente : elle peut défendre un ordre politique plus juste plutôt que rejeter toute autorité commune.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet 2

None points

Faire usage de sa raison

Question Sujet 2

Sujet p. 2

> Apprend-on à faire usage de sa raison ?

Dissertation — « Apprend-on à faire usage de sa raison ? »

Nous apprenons à parler, à calculer, à lire et à connaître des résultats établis par d'autres. Mais peut-on apprendre à faire usage de sa raison ? La question paraît d'abord paradoxale : pour apprendre quoi que ce soit, il faut déjà comprendre, comparer, retenir ou demander des explications, c'est-à-dire exercer sa raison. Pourtant, posséder la capacité de raisonner ne garantit pas qu'on l'emploie correctement. On peut répéter une opinion sans l'examiner, tirer une conclusion qui ne découle pas de ses prémisses, ou prendre ses désirs pour des preuves. Il faut donc distinguer la raison comme faculté de penser et l'usage que nous en faisons effectivement.

« Apprendre » peut désigner le fait de recevoir des connaissances ou celui d'acquérir, par l'exercice, une capacité et une manière de faire. De même, « faire usage de sa raison » ne signifie pas seulement produire un raisonnement : cela implique de chercher des justifications, d'évaluer leur valeur et de pouvoir corriger son jugement. Dès lors, la raison peut-elle être enseignée sans que l'élève se contente d'obéir à son maître ? Ou bien apprendre à raisonner exige-t-il précisément de devenir capable de juger par soi-même ? Nous verrons d'abord que la raison ne s'apprend pas comme un savoir tout fait. Nous montrerons ensuite que des connaissances, des méthodes et des exercices contribuent à former son usage. Enfin, nous établirons que cet apprentissage n'aboutit que si celui qui apprend s'approprie ces moyens et acquiert une véritable autonomie de jugement.

I. La raison ne s'apprend pas comme un ensemble de réponses à retenir

En un premier sens, il semble qu'on ne puisse pas apprendre à faire usage de sa raison comme on apprend une liste de faits. Comprendre une explication suppose déjà de distinguer ce qui est affirmé des raisons avancées pour le soutenir. Une démonstration n'est pas comprise simplement parce que l'on en mémorise la conclusion : il faut saisir comment les étapes conduisent à celle-ci. Ainsi, un élève peut réciter que, dans la géométrie euclidienne, la somme des angles d'un triangle vaut deux angles droits sans savoir reconstituer la démonstration ni préciser dans quel cadre cette affirmation vaut. Répéter une proposition n'est donc pas encore en juger rationnellement.

En outre, accepter une affirmation uniquement parce qu'une personne réputée compétente l'énonce ne suffit pas à comprendre les raisons qui la fondent. Il serait toutefois excessif d'en conclure qu'il faut tout vérifier seul. Dans la vie courante comme dans les sciences, nous dépendons légitimement de connaissances acquises par autrui. La confiance peut être raisonnable si elle s'appuie, par exemple, sur la compétence d'une source et sur des procédures de vérification fiables. Mais confiance justifiée et obéissance aveugle ne se confondent pas : faire usage de sa raison demande de pouvoir s'interroger sur les raisons d'une affirmation et de proportionner son assentiment aux éléments disponibles.

Cette distinction permet de comprendre le risque d'un enseignement qui ne transmettrait que des réponses toutes faites. Si l'élève apprend seulement à répéter ce qu'une autorité affirme, il peut acquérir des connaissances sans apprendre à juger. Dans son texte de 1784 sur les Lumières, Kant présente la sortie de la tutelle comme le fait de faire usage de son propre entendement. Cela ne signifie pas que toute aide ou toute autorité soit inutile ; cela signifie qu'une personne ne pense pas de façon autonome si elle laisse

FormaV - document d'entraînement non officiel

systématiquement d'autres décider à sa place. Cependant, penser par soi-même n'assure pas que l'on pense juste : les préjugés, les passions et les intérêts peuvent aussi orienter le jugement. La difficulté est donc de comprendre comment l'apprentissage peut guider la raison sans la rendre dépendante.

II. On apprend des méthodes et des habitudes qui aident à raisonner avec rigueur

La faculté de raisonner ne garantit pas, à elle seule, un bon raisonnement. Il faut apprendre à définir les termes d'un problème, à distinguer les prémisses d'une conclusion et à vérifier que cette conclusion suit effectivement des raisons invoquées. En mathématiques, la correction d'un exercice aide à repérer l'étape où s'est glissée une erreur et à comprendre pourquoi elle compromet le résultat. Dans un débat, distinguer un fait vérifiable, une interprétation et un jugement de valeur empêche de présenter une opinion comme si elle constituait une preuve. Ces règles et ces savoir-faire ne remplacent pas la raison : ils en disciplinent l'usage.

Cette formation se fait souvent avec l'aide d'autrui. Un professeur peut proposer une démarche, faire apparaître une contradiction et demander à l'élève de justifier sa réponse. Une discussion peut également obliger chacun à préciser ses idées et à examiner les présupposés qu'il n'avait pas remarqués. Dans le dialogue socratique, l'examen des réponses sert à éprouver les opinions plutôt qu'à les accepter sans examen. L'apprentissage rationnel est ainsi souvent social : on n'a pas à découvrir seul toutes les connaissances, mais on peut apprendre, grâce aux échanges, à évaluer des arguments et à répondre à des objections.

Une objection se présente pourtant : si l'on suit une méthode apprise d'un maître, ne dépend-on pas encore de lui ? C'est vrai tant que l'on applique mécaniquement une procédure sans en comprendre le sens. Mais l'origine extérieure d'une méthode ne condamne pas nécessairement celui qui l'apprend à la dépendance. Une méthode d'abord proposée par autrui peut être comprise, mise à l'épreuve et corrigée. Il n'est pas nécessaire d'inventer soi-même les règles d'une démonstration pour les employer intelligemment ; il faut pouvoir comprendre leur fonction et déterminer si elles sont pertinentes dans le problème étudié. L'enseignement peut donc former le jugement, à condition de ne pas réduire l'apprentissage à la conformité à des consignes.

Il reste qu'une méthode ne garantit pas, à elle seule, la vérité d'un raisonnement. On peut enchaîner correctement des propositions à partir de prémisses fausses, ou utiliser son intelligence pour défendre une conclusion que l'on souhaitait déjà adopter. Bien raisonner suppose donc également d'examiner les points de départ de son raisonnement et d'accepter que des raisons contraires conduisent à réviser son jugement. L'apprentissage doit ainsi former non seulement des techniques, mais aussi une disposition à soumettre ses propres idées à la critique.

III. Apprendre à faire usage de sa raison, c'est devenir capable de juger et de se corriger

Faire usage de sa raison ne consiste ni à appliquer mécaniquement une méthode, ni à prétendre se passer de toute connaissance reçue. Il s'agit de pouvoir rendre compte de son jugement, de le confronter à des objections et de le modifier lorsque les raisons opposées sont meilleures. Cette exigence demande de distinguer ce que l'on désire croire de ce que les éléments disponibles permettent réellement de conclure. Elle suppose aussi d'accepter de reconnaître une erreur. L'apprentissage de la raison est donc à la fois intellectuel et pratique : il forme des capacités, mais aussi une manière de se rapporter à ses propres opinions.

Considérons une information diffusée en ligne. L'accepter parce qu'elle est souvent répétée ne constitue pas une justification ; la rejeter uniquement parce qu'elle déplaît n'est pas davantage un examen rationnel. Il faut s'interroger sur sa source, sur les données avancées et sur le lien entre ces données et la conclusion. Il faut également envisager d'autres explications possibles. Une formation à la vérification des sources ou à la

distinction entre corrélation et causalité fournit des outils utiles ; mais leur simple mémorisation ne suffit pas. C’est en les appliquant au cas précis, puis en évaluant ce qu’ils permettent effectivement d’établir, que l’on exerce son jugement.

L’éducation rationnelle comporte donc un paradoxe fécond : elle commence souvent par un accompagnement, mais son succès se mesure à la capacité de l’élève à ne plus dépendre entièrement de son guide. Le maître ne peut pas juger à la place de l’élève ; il peut lui présenter des raisons, lui enseigner des méthodes et l’exercer à les employer. L’autonomie ne signifie pas que l’on ne reçoit rien d’autrui, mais que l’on est capable d’examiner ce que l’on a reçu, d’en comprendre les raisons et, si nécessaire, de le contester. La raison rend possible l’apprentissage, tandis que l’exercice, les connaissances et la critique permettent d’en améliorer l’usage.

Conclusion

On n’apprend pas à faire usage de sa raison comme on apprendrait des réponses toutes faites : la raison est déjà nécessaire pour comprendre et apprendre. Cependant, posséder cette faculté ne suffit pas à bien juger. Des connaissances, des méthodes, l’exercice de la discussion et la critique de ses propres présupposés peuvent former et améliorer son usage. On apprend donc bien à faire usage de sa raison, à condition que cet apprentissage ne soit pas une simple obéissance aux règles reçues. Il devient véritable lorsqu’il permet à chacun de comprendre les raisons qui soutiennent un jugement, de les examiner et, au besoin, de corriger sa conclusion : apprendre à raisonner, c’est apprendre à devenir autonome dans son jugement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, on apprend à faire usage de sa raison, mais pas en recevant des réponses à réciter. La raison est déjà nécessaire pour apprendre ; pourtant, son bon usage s’acquiert et se perfectionne grâce aux connaissances, aux méthodes, à l’exercice et à la confrontation aux objections. L’éducation forme véritablement le jugement lorsque celui qui apprend comprend les moyens reçus, les examine et peut corriger ses conclusions. Apprendre à raisonner, c’est ainsi devenir autonome dans son jugement.

Sujet 3

None points

Art, consolation fantasmatique et vision du réel

Question Sujet 3

Sujet p. 2

> Expliquer le texte suivant : « L'art contient les exemples les plus intelligibles de la tendance presque irrésistible qu'ont les êtres humains à chercher la consolation dans le fantasme, et en même temps de leur effort pour y résister, et de la vision du réel qui en résulte quand cet effort vient à réussir. Réussite en fait plutôt rare. L'art est, dans la plupart des cas, une forme de consolation fantasmatique ; seuls quelques artistes parviennent à la vision du réel. L'artiste peut aisément et assez naturellement consacrer son talent à produire une image qui vise à la consolation et à l'élévation de son auteur, ainsi qu'à la projection de ses obsessions et désirs personnels. Faire taire et gommer le moi pour contempler et rendre la nature, sont chose difficile et exigent une discipline morale. L'artiste authentique est, eu égard à son œuvre, homme de bien et, au sens plein du terme, homme libre. Le destinataire de l'œuvre d'art est, de son côté, confronté à une tâche analogue à celle du producteur : être assez discipliné pour capter dans l'œuvre autant de réalité que l'artiste a réussi à en mettre, plutôt qu'en faire un usage « magique ». » Iris MURDOCH, La souveraineté du bien, 1970.

Explication du texte

Iris Murdoch examine la double possibilité de l'art : il peut servir à nous consoler en nous installant dans un fantasme, mais il peut aussi nous aider à voir le réel. La seconde possibilité est plus exigeante et, selon le texte, rare. Elle suppose que l'artiste résiste à la tendance à ramener l'œuvre à ses désirs personnels, puis que le destinataire résiste à son tour à une réception centrée sur ses propres besoins. La création et la réception authentiques de l'art requièrent ainsi une discipline morale : il faut détourner son attention de soi pour accueillir ce qui ne se réduit pas à soi.

Le texte commence par présenter une tension fondamentale. Les êtres humains ont une tendance « presque irrésistible » à chercher une « consolation dans le fantasme ». La consolation est ici un soulagement face à ce qui nous déçoit ou nous fait souffrir ; le fantasme est une représentation façonnée par nos souhaits plutôt que par une attention à ce qui est réellement là. L'art rend cette tendance particulièrement visible parce qu'il produit des images et des formes auxquelles nous pouvons confier nos espoirs. Mais Murdoch ajoute aussitôt que l'art donne aussi à voir un « effort pour y résister ». Il n'est donc pas condamné à l'illusion : il peut devenir le lieu d'un combat entre la satisfaction de soi et l'attention au réel.

La « vision du réel » est le résultat possible de cet effort. Il ne s'agit pas seulement de représenter fidèlement un objet au sens d'une ressemblance extérieure : l'enjeu est de laisser apparaître ce qui ne dépend pas de nos désirs et de nos interprétations intéressées. L'art peut alors nous apprendre à regarder une réalité qui résiste à nos projections. Murdoch souligne toutefois que cette réussite est « plutôt rare » : elle ne présente ni la création artistique ni l'expérience esthétique comme spontanément véridiques ou libératrices.

Elle précise cette réserve en affirmant que l'art est « dans la plupart des cas » une « forme de consolation fantasmatique ». L'artiste peut consacrer son talent à produire une image qui vise à la consolation et à l'« élévation de son auteur », c'est-à-dire à le conforter ou à le valoriser à ses propres yeux. La projection des « obsessions et désirs personnels » consiste à faire de l'œuvre le prolongement du moi, plutôt qu'une occasion de rencontrer autre chose que soi. Une représentation peut ainsi sembler parler du monde tout en confirmant surtout les attentes de son auteur. Murdoch ne soutient pas que toute œuvre serait nécessairement mensongère : elle met en évidence la tentation à laquelle la création artistique est exposée.

C'est pourquoi « faire taire et gommer le moi » est une tâche difficile. Il ne s'agit pas nécessairement d'effacer toute personnalité ni toute invention, mais de ne pas laisser les intérêts privés de l'artiste déformer ce qu'il cherche à contempler et à rendre. « Contempler et rendre la nature » désigne le mouvement par

FormaV - document d'entraînement non officiel

lequel l’artiste prête attention à une réalité autre que lui, puis lui donne une forme dans l’œuvre. La « discipline morale » consiste à maîtriser la tendance à tout rapporter à soi. Elle est morale parce qu’elle engage une manière de traiter le réel : au lieu de le soumettre à ses besoins, l’artiste s’efforce de lui faire justice.

Murdoch peut alors qualifier l’artiste authentique d’« homme de bien » et, « au sens plein du terme », d’homme libre. Ces expressions ne signifient pas nécessairement que cet artiste mène une vie exemplaire dans tous les domaines. Elles caractérisent ici son rapport à l’œuvre : il fait preuve de bonté en étant attentif à ce qui n’est pas lui, et il est libre dans la mesure où il ne se laisse pas gouverner par ses désirs, ses obsessions ou son besoin de consolation. La liberté n’est donc pas la simple possibilité de donner libre cours à ses impulsions ; elle est aussi la capacité de ne pas leur être soumis.

Le dernier mouvement du texte étend cette exigence au destinataire. Le spectateur ou le lecteur a une tâche « analogue » à celle du producteur : il lui faut être assez discipliné pour capter dans l’œuvre « autant de réalité que l’artiste a réussi à en mettre ». Il ne s’agit donc pas d’attribuer à toute œuvre une vérité qu’elle ne contient pas : le destinataire ne peut percevoir plus de réalité que l’artiste n’a réussi à en faire apparaître. Il doit toutefois éviter de détourner l’œuvre vers un usage « magique ». Cette expression désigne une manière de traiter l’œuvre comme un instrument censé procurer immédiatement l’effet désiré — consolation, enchantement ou satisfaction — sans véritable attention à ce qu’elle donne à voir. Devant un paysage peint, par exemple, on peut ne chercher qu’une image apaisante dans laquelle se réfugier ; on peut aussi s’attacher à ses formes et à ses détails pour accueillir ce que le tableau donne effectivement à voir. L’exemple illustre l’opposition entre l’usage de l’œuvre au service de ses besoins et l’attention à sa réalité propre.

Une difficulté se présente : une œuvre est construite, choisie et organisée par un artiste ; comment pourrait-elle donner accès à une réalité qui ne serait pas seulement une projection de son moi ? Le texte ne prétend pas que l’art reproduit le réel sans médiation. Il soutient plutôt qu’une œuvre peut être construite tout en témoignant d’une attention qui ne ramène pas tout à l’auteur. L’imagination et la forme artistique ne sont donc pas, à elles seules, des fantasmes ; elles deviennent un obstacle lorsqu’elles servent principalement à conforter les désirs personnels. La discipline ne supprime pas la création : elle l’oriente vers une réalité à contempler plutôt que vers un moi à satisfaire. De même, apprécier une œuvre n’exclut pas qu’elle nous touche ou nous console ; l’enjeu est de ne pas réduire sa réception à cet effet.

La progression de l’argument est ainsi la suivante : l’art révèle d’abord la tendance humaine à chercher une consolation dans des représentations conformes à ses désirs ; il peut toutefois permettre de résister à cette tendance et d’accéder à une vision du réel, mais cette réussite est rare ; elle exige une discipline de l’artiste, puis un effort analogue du destinataire. La vérité de l’expérience artistique dépend donc à la fois de la création et de la manière de recevoir l’œuvre.

Conclusion. Murdoch oppose moins l’art à la réalité que deux rapports possibles à l’art. Le premier enferme l’artiste ou le destinataire dans une consolation fantasmatique en faisant de l’œuvre le reflet de leurs souhaits. Le second leur apprend à détourner leur attention d’eux-mêmes pour accueillir ce que l’œuvre donne effectivement à voir. L’art authentique suppose ainsi une discipline morale, aussi bien dans sa production que dans sa réception, et constitue une forme de liberté à l’égard du moi.

RÉPONSE À RETENIR

Pour Iris Murdoch, l’art peut servir de consolation fantasmatique en projetant les désirs personnels de l’artiste ou en étant reçu au service des attentes du destinataire. Il peut aussi permettre une vision du réel, mais cette réussite est rare et exige une discipline morale. L’artiste doit faire taire son moi pour contempler et rendre la nature ; le destinataire doit chercher dans l’œuvre la réalité que l’artiste a réussi à y mettre, plutôt que d’en faire un usage « magique ». L’art authentique est ainsi une pratique d’attention au réel et une libération à l’égard des désirs qui nous enferment en nous-mêmes.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/philosophie-2026-polynesie-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.